



## 1. BDE : poste en redéploiement interne

- C'est un transfert de poste **sans augmentation d'effectif, sur un secteur géographique donné** (par exemple sur un bassin, une DT, DTD....) afin **d'équilibrer charges et ressources**.

**Sans volontaire sur la zone déterminée, les postes laissés vacants, entraînent des difficultés d'effectif pérennes.**

**La DR se dédouane de sa responsabilité RH en renvoyant vers le personnel, dont les ELD, la responsabilité des postes vacants, accompagné d'un sentiment de culpabilité**

**« Votre refus de bouger entraîne la vacance du poste et accentue la difficulté de vos collègues ».**

**Faire retomber la charge de travail et mentale sur l'ensemble des salariés dont les encadrants est une stratégie délétère.**



## 2. Objectif individuels pour des non-cadres

- Lors d'EPA, il a été indiqué un **objectif chiffré de dossiers à traiter par jour**.

*Un personnel non-cadre ne peut avoir d'objectifs individuels quantifié ; ce que précise l'établissement :*

**« Concernant la contribution aux résultats collectifs/ la fixation d'objectifs :**

*Pour les non cadres, le responsable hiérarchique apprécie le niveau de contribution aux résultats collectifs, [.....] Ce niveau de contribution ne signifie pas la fixation d'un objectif de résultat individuel quantifié,[.....] »*

## 3. Agents publics

- **Télétravail** : les demandes se font au fil de l'eau.
- **Mise à jour des conventions pour les temps partiel**. A partir de mai 2019 la DR indique que la décision sera sur 3 ans avec tacite reconduction. Les anciennes décisions resteront telles quelles.

**Nous demandons la modification des conventions actuellement en cours.** Cela afin d'éviter bien des discussions au moment de la campagne annuelle de temps partiel.

## 4. QVT et ½ journée administrative au retour d'une absence

- Des agents ont eu :
  - un **refus** au motif que leurs **courriels avaient été traités**
  - un **ajout d'activités** à réaliser pendant cette demi-journée

*Le travail ne s'arrête pas aux courriels et cette demi-journée est indispensable pour reprendre pied.*

*Un **dialogue local** devrait permettre de solutionner et d'apaiser les choses.*

## 5. Candidature d'agents ou ex-agents en CDD à la BDE

- Suite à leur candidature, ces agents **restent sans retour ni information** de Pôle emploi.

**Sachant que le service DRH est déjà surchargé et manque de personnel, nous demandons qu'à minima soit transmis, à ces agents en CDD ou ex-CDD, un accusé réception et une réponse.**



**Des questions, des remarques ???**

**Contactez-nous....**

